

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERES

Séance du 16 Juin 2017

Date de convocation : 07.06.17
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2017/015

OBJET : Indemnités Maire et Adjointes

L'an deux mille dix-sept le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – CHIVA N – FAURE R – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C – SANDRES M – MORLEY R – RICHOUD

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Faisant suite à l'évolution des indemnités de fonction, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les indemnités du Maire et des Adjointes sont calculées en fonction de la référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Donne** son accord pour verser les indemnités calculées en fonction de la référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 22.06.17
Et notification du 23.06.17

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

22 JUIN 2017

